



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ris-Orangis, 14 mai 2009

OSTEOPATHIE UN AMENDEMENT INACCEPTABLE

Le Syndicat des Médecins Libéraux partage l'inquiétude des syndicats de médecins ostéopathes et de professionnels de santé concernant l'amendement sénatorial à la loi HPST qui vise à allonger d'un an la durée de formation des ostéopathes non médecins.

Le SML rappelle qu'un accord avait été conclu en 2007 sur un encadrement du champ d'activité des ostéopathes non médecins et sur la durée de leur formation. Cet accord, qui a fait l'objet d'un décret le 27 mars 2007, prévoyait une évaluation du dispositif au terme de 3 années.

Le SML s'insurge contre ce projet d'amendement qui remet en cause l'équilibre entre professionnels de santé et non professionnels de santé.

Le SML demande le retrait de cet amendement et demande d'attendre les résultats de l'évaluation avant toute modification de la législation parce que, engager des jeunes dans un cursus et le modifier en cours de route n'est pas acceptable par ces étudiants et leurs familles.

Le SML constate, avec regret, qu'une fois de plus, le législateur agit de manière brouillonne et précipitée.

Contacts Presse :

Dr Christian JEAMBRUN - Président du SML : 01 69 02 16 50

*Philippe ROLLANDIN – Responsable de la communication : 06 11 91 67 92 -
bouclages@orange.fr*

Syndicat des Médecins Libéraux

83, Route de Grigny – 91136 Ris-Orangis cedex

Tél. : 01 69 02 16 50 – Fax : 01 69 06 96 50 – Site web : <http://www.lesml.org> – E.Mail :
lesml@hotmail.com